

INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE



Commune de Montpreveyres

Sommaire :

Routes communales

- Déplacement des arrêts de bus TL et CarPostal, situés en bordure de la route cantonale, à proximité de la place de jeux
- Réaménagement du haut de la route A l'Allamand
- Réfection complète du chemin de la Rochette entre le Collège et la route de Berne

Aux électeurs et électrices

- Election complémentaire d'un(une) conseiller(ère) municipal(e) puis élection du syndic ou de la syndique

Routes communales

Le Conseil général a accepté le 13 octobre 2016 un préavis ayant pour objectif la sécurisation de l'entrée au village par la route A l'Allamand. Il a notamment été décidé de déplacer les arrêts de bus au centre du village à proximité du sous-voie offert par le chemin de la Rochette qui relie les deux parties du village en toute sécurité. Cela signifie que les véhicules des transports publics vont – en principe à partir de décembre 2017 – traverser le village dans le sens Lausanne-Moudon via la route A l'Allamand et le chemin de la Rochette, comme ils le font déjà dans l'autre sens via la rue du Village. La mise en place de ce nouvel itinéraire TL et CarPostal nécessitera d'importants travaux qui s'échelonneront en trois phases:

1^{ère} phase de travaux (env. 3 semaines)

- Zone des arrêts de bus: l'espace de domaine public entre le chemin du Rogin et la place de jeu est mis à profit pour créer deux arrêts de bus distincts pour CarPostal et les TL. Particularité: l'arrêt TL rétrécira la chaussée à une voie de circulation (arrêt autobloquant). A cet endroit, la priorité sera donc donnée au bus. Il y aura une perte de priorité pour ceux qui viendront du Collège. Un seul abri-bus prendra place entre les deux arrêts.

Pendant la phase des travaux, le chemin de l'école sera dûment signalisé et sécurisé.

2^e phase des travaux (env. 2 semaines)

- Route A l'Allamand: la route devient sans issue et accessible aux seuls riverains depuis le centre du village, et ce jusqu'à la hauteur de l'exploitation agricole. Les principaux aménagements concerneront la partie haute. Une signalisation spécifique sera mise en place (marquage et potelets) qui empêchera désormais les véhicules de s'engager plus avant en direction du chemin des Bossons ou de la route de Berne. Un léger élargissement de la route est aussi prévu pour permettre le croi-

INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE



Commune de Montpreveyres

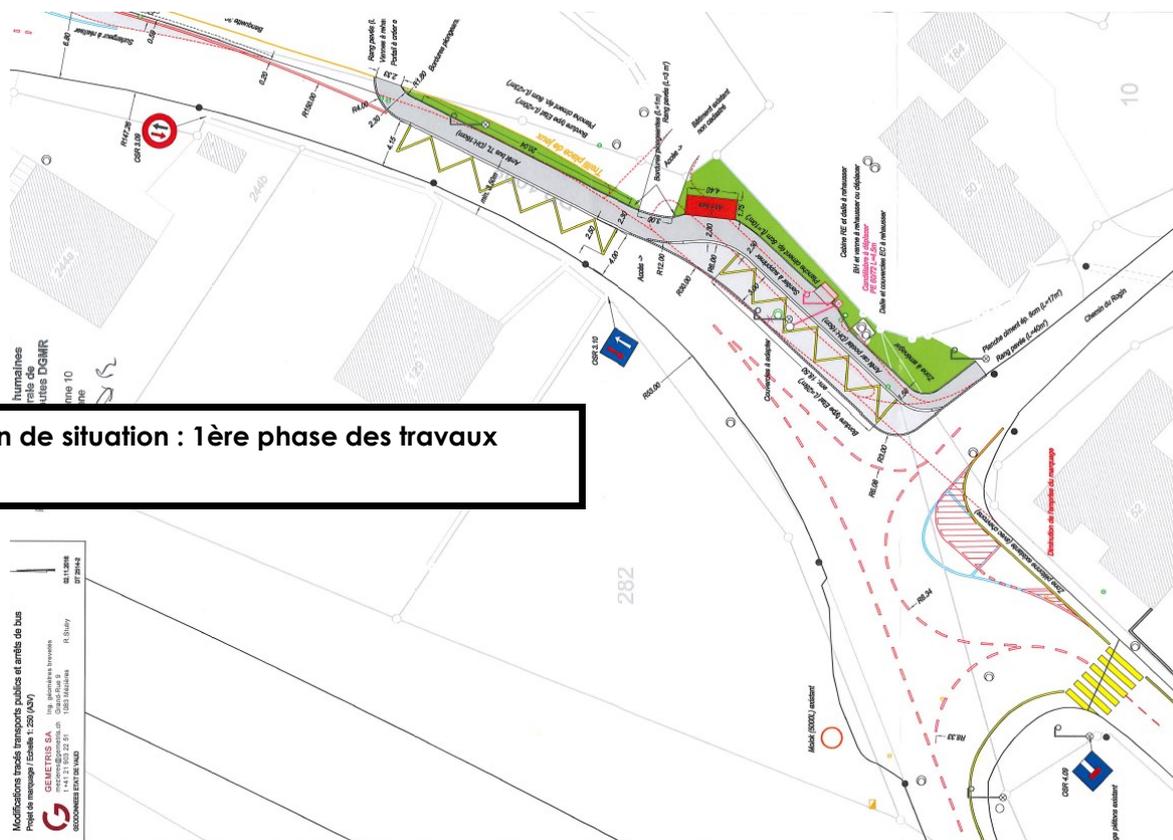
3^e phase des travaux (env. 3 semaines)

- Tronçon entre Collège et route de Berne: le chemin de la Rochette depuis le collège jusqu'à la route de Berne, via la déchetterie, sera refait de fond en comble.

A noter que, pour permettre le croisement, les véhicules des transports publics pourront s'écarter sur la parcelle privée – entre le Collège et la déchetterie – qui longe ce tronçon étroit.

A noter que, de son côté, le Canton entreprendra des travaux sur la route de Berne. Il s'agit de déporter le trafic dans le sens Lausanne-Moudon sur la voie centrale pour permettre de faciliter l'insertion des véhicules sortant de notre village, en créant une voie d'accélération sur la voie de circulation actuelle ainsi libérée.

Les travaux précités débuteront le 6 mars 2017 et leur durée dépendra aussi des conditions météorologiques. Merci de vous conformer à la signalisation en place.



INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE



Commune de Montpreveyres

Aux électrices et électeurs



Le 12 mars 2017 se déroulera l'élection complémentaire **d'un(une) conseiller(ère) municipal(e) puis élection du syndic ou de la syndique** en remplacement de M. Ernest Dubi, Syndic, démissionnaire au 28 février 2017. A la clôture du délai d'inscription le 13 février 2017, trois candidatures ont été déposées, celles de :

Liste no 1 : Mme Dalla Palma Noémie

Liste no 2 : M. Mellioret David

Liste no 3 : M. Koller Cédric

Ci-dessous le déroulement de la journée, les horaires d'ouverture du bureau de vote

Dimanche 12 mars 2017

bureau du greffe municipal, rue du Village 10

Election complémentaire d'un conseiller,ère municipal,e et élection d'un syndic ou d'une syndique:

09h00 à 10h00

10h00

⇒ 11h00

11h45 précises

Ouverture du bureau de vote pour le 1er tour-municipalité

Levée de la boîte aux lettres votations

Dépouillement et proclamation des résultats

Dernier délai de dépôts des listes pour le 2ème tour-municipalité auprès du Président du bureau

13h00-14h00

⇒ 14h45

15h15 précises du

Ouverture du bureau de vote pour le 2ème- tour-municipalité

Dépouillement et proclamation des résultats

Dernier délai de dépôt des listes pour le 1er tour syndic-que auprès du Président bureau

16h15-17h15

⇒ 17h45

18h15 précises

Ouverture du bureau de vote pour le 1er tour-syndic-que

Dépouillement et proclamation des résultats

Dernier délai de dépôt des listes pour le 2ème tour syndic-que auprès du Président du bureau

19h15-20h15

⇒ 20h45

Ouverture du bureau de vote pour le 2ème tour syndic-que

Dépouillement et proclamation des résultats ; clôture des opérations

Le bureau du Conseil général,
La Municipalité